# Le comité local de la société des forestiers suisses aux membres de la société

Autor(en): **Gemsch, D. C. / Kothing, M.** 

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Band (Jahr): 17 (1866)

Heft 5

PDF erstellt am: **05.08.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-783993

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# JOURNAL SUISSE

# D'ÉCONOMI PORISIÈRI.

# PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

Nº. 5.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

# Le Comité local de la Société des forestiers suisses aux membres de la Société.

Messieurs!

Dans sa dernière réunion à Sion, notre Société a décidé de se réunir cette année dans le canton de Schwytz. Répondant avec joie à son appel, nous vous invitons à vous rencontrer à SCHWYTZ même, le DIMANCHE 26 AOUT prochain, pour notre réunion annuelle.

L'économie forestière dans le canton de Schwytz n'a malheureusement pas atteint un degré de développement suffisant pour nous permettre de vous exposer des résultats instructifs de travaux entrepris dans ce domaine. Cependant on sent toujours mieux ici quelle est l'importance de cette branche d'administration nationale, et nous sommes convaincus que les délibérations de la Société réunie au milieu de nous donneront un nouvel et vigoureux élan aux efforts que l'on tente pour améliorer notre économie forestière. Nous voudrions donc vous prier d'accourir nombreux à notre fête, et en vous communiquant ci-après le programme de la réunion, nous vous donnons l'assurance d'une cordiale bienvenue.

Schwytz, le 1er juillet 1866.

Pour le Comité,

LE PRÉSIDENT: D. C. Gemsch. LE SECRÉTAIRE: M. Kothing.

## PROGRAMME

# de la réunion des forestiers suisses à Schwytz,

le 27, 28 et 29 août 1866.

Le 26 Aout, à 6 heures du soir, réception et inscription des membres à Seewen, puis réunion familière.

LE 27 Aout, à 7 heures du matin, ouverture de la séance à l'hôtel de ville.

#### TRACTANDA:

#### A. Affaires de la Société.

- a. Réception de nouveaux membres;
- b. Rapport du Comité permanent;
- c. Rapport de la Commission des comptes;
- d. Choix de la Commission des comptes pour 1867;
- e. Désignation du lieu du réunion pour 1867;
- f. Nomination du président et du vice-président du nouveau comité local.

#### B. Rapports.

1er sujet: Quelles sont les essences et les méthodes de cultur s qui s'approprient le mieux au reboisement de terrains présentant des obstacles naturels:

a. lorsque le climat est très-âpre, ensuite de l'altitude;

- b. lorsque des eaux souterraines provoquent des éboulements;
- c. dans les lieux exposés aux chûtes de pierres;
- d dans les emplacements ménacés par des avallanches.

Rapporteurs: Pour a et b M. Kopp, professeur à Zurich; pour c et d M. Coaz, inspecteur forestier à Coire.

2<sup>me</sup> sujet: Comment les forestiers doivent-ils traiter les bassins supérieurs des torrents, pour assurer le reboisement de leurs rives et le maintien des terrains avoisinants et sousjaçants?

Rapporteur: M. Landolt, professeur, à Zurich.

3<sup>me</sup> sujet: Comment faut-il traiter les pâturages maigres et les prés-marais des monts et des vallées, pour en augmenter le rapport en fourrage et sub-sidiairement pour y produire du bois?

Rapporteur: M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, à Berne.

#### C. Motions.

# D. Communications sur des phénomènes intéressant l'économie forestière.

A 1 heure, banquet au Cheval blanc, puis promenade en bateau au Grutli. Le soir réunion familière à Schwytz.

Le 28 Aout, à 7 heures, excursion dans les forêts au pied du Mythen, déjeûner en forêt, retour à 3 heures.

LE 29 Aout: Départ. Selon le vœu émis par plusieurs membres de la Société, les assistants qui désireront visiter au retour les forêts d'Einsiedeln, de Stanz, de Weggis ou de Lucerne, y seront accompagnés par des forestiers ou d'autres guides, heureux de leur montrer ce que ces forêts présentent d'intéressant.

### PROCES-VERBAL

des séances de la Société des forestiers suisses, à Sion les 3, 4 et 5 septembre 1865.

(SUITE.)

Voici encore d'autres avantages qui parlent en faveur de la méthode du jardinage:

- 1) Les dommages causés par les vents sont presque nuls dans les forêts jardinées: si, par mesure de précaution, on dirige l'assiette des coupes contre les vents les plus violents, l'expérience montre qu'on peut, sans aucun danger, exploiter par la méthode du jardinage sur les crêtes, les arêtes, les sommets isolés, où les ouragans se déchaînent avec le plus de violence. Ce qui fait que les forêts jardinées résistent facilement aux vents, c'est que les sujets dominants prennent dès leur jeunesse des racines d'autant plus fermes que les vents ont plus de prise sur eux et qu'en se fortifiant eux-mêmes, ils protégent le jeune bois et l'abritent contre les intempéries. Le peuplement jardiné supporte encore plus facilement le poids des neiges, du givre et de la glace, ainsi que les dommages causés par la sécheresse et les insectes.
- 2) Le parcours du bétail est moins nuisible dans les forêts jardinées que dans les autres, parce que toute la forêt étant toujours accessible, la même quantité de bétail peut se répartir sur une beaucoup plus grande surface; en outre les ramilles que l'on est le plus souvent obligé de laisser sur place à cause des difficultés de transport, protégent, jusqu'à ce qu'il survienne un nouveau recru, les endroits fraîchement exploités contre l'invasion des mauvaises herbes et les dommages causés par le pied du bétail. Celui qui ne connaît pas la nature de la forêt alpine s'effraie en voyant le jeune recru serré prendre, à la suite du parcours, l'aspect d'une plantation distante de 6 à 7 pieds; mais dans l'espace de 10 ans, les circonstances